

## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 AVRIL 2026

**DELIBERATION N° 2026-04-049-DGS**

Nomenclature : 5.3

**OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Fait à Tarnos,  
le 3 avril 2026  
Pour extrait certifié  
conforme

  
Le Maire  
*Certifié exécutoire compte tenu  
du dépôt au titre du contrôle de  
légalité et de La publication sur  
le site Internet de la Mairie le :*

07/04/2026

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, à dix-huit heures trente. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur MABILLET, Maire.

**PRÉSENTS EN DEBUT DE SEANCE**

M. MABILLET, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. PERRET, Mme DUFAU, M. DOMET, Mme MOUNIER, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, M. CENDRES, Mme PICAT, Mme PANELAY, M. MIREMONT, Mme LALANNE, M. LORMAND, M. MARQUEZ, Mme DANELON, M. FARGES, Mme BAULON, M. CLUCHIER, M. THIAM, Mme LOGEZ, M. BRON, Mme VOLTAS, M. DUPOY, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. GOMEZ, Mme DELAVENNE, M. CLAVERIE

**ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS EN DEBUT DE SEANCE**

Mme LASSALLE      procuration      à Mme BAULON  
Mme BIRLES         procuration      à Mme LOGEZ  
Mme DIOS            procuration      à Mme CASSAING

**SECRÉTAIRE DE SEANCE** : Mme ORDUNA

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	30
Nombre de pouvoirs	3
Nombre de votants	33

M. le Maire expose,

La Commission d'Appel d'Offres choisit les titulaires des marchés passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, soit 216 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et 5 404 000 € HT pour les marchés de travaux.

Ainsi, c'est l'exécutif de la collectivité territoriale ou de l'établissement public qui prononce :

- l'élimination des candidatures qui ne sont pas recevables,
- l'élimination des offres inappropriées ou inacceptables,
- la déclaration sans suite de la procédure.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, la CAO est composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste.



## LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 1411-5, L 1414-1 à L 1414-4, L 2121-21, L 2121-22, L 2121-29 et D 1411-3 à D 1411-5

Vu l'appel à candidatures fait par M. le Maire,

### DELIBERE

**DECIDE** de créer une Commission d'Appel d'Offres permanente présidée par M. le Maire

**PROCEDE** à l'élection à la représentation proportionnelle au plus fort reste des 5 membres titulaires et des 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres

#### Candidatures :

##### LISTE A :

MEMBRES TITULAIRES	MEMBRES SUPPLEANTS
• M. Alain PERRET	• M. Didier FARGES
• Mme Isabelle DUFAU	• M. Didier MIREMONT
• M. Christophe GARANS	• Mme Isabelle PANELAY
• M. Wilfried CLUCHIER	• M. Emmanuel SAUBIETTE
• M. Patrick DUPOY	• Mme Marie-France LOGEZ

##### LISTE B :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• M. Antoine ROBLES	• M. Gérard GOMEZ

##### LISTE C :

MEMBRE TITULAIRE	MEMBRE SUPPLEANT
• Mme Marie-Ange DELAVENNE	• M. Gérard CLAVERIE

#### Résultats :

Votants : 33

Bulletins litigieux : 0

Suffrages exprimés : 33

#### Ont obtenu :

Liste A : 27 voix

Liste B : 4 voix

Liste C : 2 voix



**PROCLAME** élus les membres de la Commission d'Appel d'Offres suivants :

<b>MEMBRES TITULAIRES</b>	<b>MEMBRES SUPPLEANTS</b>
• M. Alain PERRET	• M. Didier FARGES
• Mme Isabelle DUFAU	• M. Didier MIREMONT
• M. Christophe GARANS	• Mme Isabelle PANELAY
• M. Wilfried CLUCHIER	• M. Emmanuel SAUBIETTE
• M. Antoine ROBLES	• M. Gérard GOMEZ

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)